

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :  
**2021-BC-02-010**

\*\*\*\*\*

Séance du :  
**30 MARS 2021**

\*\*\*\*\*

Nombre de Délégués :

- En exercice : 10  
- Présents : 8  
- Représenté : 1  
- Votants : 9  
- Absent : 1

**L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars, à dix-neuf heures,** les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 23 mars 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Siégeaient à l'assemblée :***

Monsieur BATTAGLIA Alain  
Monsieur CHARRIER Philippe  
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc  
Monsieur DUMOULIN François  
Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Madame LUDMANN Véronique  
Monsieur MARECHAL Guillaume  
Monsieur MELIQUE Jacky

\*\*\*\*\*

***Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :***  
Madame LOISELEUR Pascale donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume

Résultats :

- Pour : 9  
- Contre : -  
- Abstention : -

***Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :***  
Madame Christelle JAUNET

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :  
Jean-Marc DE LA BEDOYERE

### **Convention de partenariat avec l'Institut de France à l'occasion des 20<sup>ème</sup> Journées de la Rose**

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 8 présents et 1 pouvoir. Il constate que celui-ci est atteint et procède à l'examen de la question.

## **Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la Communauté de Communes Senlis sud d'Oise soutient l'Institut de France à travers l'organisation des Journées de la Roses qui se déroulent chaque année le 2<sup>ème</sup> week-end de juin à l'Abbaye de Chaalis.

Comme les années précédentes, la Communauté de Communes a été sollicitée par l'Institut de France afin de participer à la 20<sup>ème</sup> édition des Journées de la Roses, qui se dérouleront du 11 au 13 Juin 2021.

Ces journées constituent un rassemblement de près de 15 000 visiteurs et plus d'une centaine d'exposants, spécialistes du monde végétal, artistes et artisans.

Dans ce cadre la Communauté de Communes souhaite mettre à disposition des sacs pour les visiteurs, proposer les services d'une halte-garderie sur deux jours, à titre gracieux et d'assurer la promotion de l'évènement via ses réseaux.

### **Après avoir entendu l'exposé,**

**LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION »,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** la sollicitation de l'Institut de France pour la participation de la Communauté de Communes à l'édition 2021 des Journées de la Roses ;

**Vu** le projet de convention proposé par l'Institut de France, joint à la présente délibération ;

**Considérant** le partenariat avec l'Institut de France depuis 2011 et le souhait de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de soutenir l'attractivité de son territoire et de ses partenaires ;

## **DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ**

**Article 1 :** d'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Institut de France dans le cadre de la 20<sup>ème</sup> édition des Journées de la Rose du 11 au 13 Juin 2021 ;

**Article 2 :** d'INSCRIRE les crédits afférents aux dépenses envisagées du Budget principal 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 30 mars 2021,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**

*Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise*